

Instance Permanent sur les questions autochtones

Neuvième session

New York, 19-30 avril 2010

Point 7

Monsieur le président

Au nom de la délégation amazighe regroupant plusieurs organisations autochtones de l'Afrique du nord, du pays du sahel et la diaspora, nous saluons le travail qui a été fait par les experts à travers ces rapports très importants qui ont été présentés, sur la situation des peuples autochtones dans les différents domaines dans notre monde d'aujourd'hui infecté par le phénomène social de la mondialisation et le phénomène du changement climatique.

Monsieur le président,

Ces transformations et changements ont bouleversé la vie quotidienne des peuples autochtones sans précédent et que ces peuples n'aient jamais connu durant leur histoire. La civilisation la culture la langue bref l'existence même de ces peuples est mise en cause.

Dans notre région la situation des Imazighen font fassent seul à ces changement et nous demandons aux gouvernements de la région d'ouvrir un dialogue sirène et responsable afin d'éviter les dérapages politiques qui peuvent menacer la stabilité de la paix dans la région.

Devant cette situation la délégation amazighe recommande

1. encourage les Etats de la région de commencer l'application immédiate de la déclaration afin de débloquent la situation critique des amazighs
2. demande aux Etats d'accueillir le rapporteur spécial des nations Unies sur les Peuples autochtones
3. demander à la justice internationale (TPI) de juger les responsables des crimes du changement climatiques qui menace l'existence des peuples autochtones
4. Inciter les états membres à élaborer une législation nationale, conforme aux lois internationales.
5. demande à l'instance permanente d'intervenir entant que médiateur entre les représentants de peuples autochtones et les gouvernements dans des situations d'urgence afin de préserver la paix et la survie des peuples autochtones.

Dr. Handaine Mohamed
Président de la
confédération des
associations amazighes du
sud marocain

